



## Achat immobilier mère-fille

Par lassale jenny, le 01/08/2017 à 19:37

Bonjour, J'ai acheté un ensemble immobilier avec ma mère (2 maisons sur le même terrain, tout au 2 noms, même adresse, même compteur d'eau, de gaz, d'électricité et factures payées moitié moitié) il y a 16 ans avec comme accord verbal que cet achat se faisait afin que celle qui décéderait en premier pourra prendre en charge les animaux de l'autre et vice-versa. Au jour d'aujourd'hui des personnes m'ont expliqué que si ma mère décède en premier je devrais payer la part qui revient à ma sœur, la moitié de la part de ma mère.

Ce qui revient au fait que je devrais vendre le bien immobilier puisque je n'aurai pas les moyens financiers pour lui donner ce qui lui est dû. Et donc en plus rend caduc le fait de pouvoir garder les animaux ce qui était le plus important (même si ça n'a n'entre pas en ligne de compte dans le problème j'en suis consciente).

On m'a donc conseillé que ma mère me laisse l'usufruit du bien immobilier mais elle refuse sous prétexte que ça déshériterait ma sœur et que je pourrais la mettre dehors comme bon me semble (inutile de préciser que ça ne serait bien sûr pas dans mes intentions mais c'est l'excuse toute trouvée).

Je me demandais donc si on pouvait chacune laisser l'usufruit à l'autre?

Sinon quelles seraient les solutions qui feraient qu'au décès de ma mère je ne sois pas dans l'obligation de vendre pour donner la part qui revient à ma sœur tant que je ne serai moi-même pas décédée ou que je mettrais en vente le bien immobilier?

Il est bien évident que j'ai été très naïve lors de l'achat de cet ensemble immobilier et qu'aujourd'hui je me rend compte que tout cela va m'apporter bien plus de problème qu'autre chose, ce qui est fait est fait mais j'aimerais limiter au maximum les pots cassés pour moi.

Une dernière question, si c'est moi qui décède en premier, à qui revient ma succession, c'est à dire ma part de cet ensemble immobilier ainsi que le peu d'argent mis de côté tout les mois sur un compte épargne?

Je voulais aller voir mon notaire pour prendre tout les renseignements et voir les possibilités pour que personne ne soit lésé mais ma mère refuse... je me tourne donc vers vous.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à mon roman et j'espère avoir réussi à me faire comprendre (pas évident car je ne connais absolument pas les termes juridiques et autres).